## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017 A 18H30- MAISON DES ASSOCIATIONS - Salle Bouvier Donnat

M. le maire ouvre la séance à 18 h 45.

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 28 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

#### A l'ouverture de la séance :

<u>PRESENTS</u>: Pierre BOULDOIRE (maire) – Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMANN, Youcef EL AMRI, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC, (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Marie-Ange PALAMARA, Eric BRINGUIER, Pascale GREGOGNA, Michel SALA, Sarah MASSON, Renée DURANTON-PORTELLI, Gérard PRATO, Michel VOGT, Guilaine TOUZELLIER, Nathalie HEMMER, Philippe LOUE (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES: Caroline SUNÉ (procuration à Mireille BERTRAND), Ange GRIGNON (procuration à Pierre BOULDOIRE), Yannie COQUERY (procuration à Claudie MINGUEZ), David JARDON (procuration à Sabine SCHÛRMANN), Jean-Claude ALQUIER (procuration à Gérard PRATO).

ABSENTS EXCUSES: Loïc LINARES, Paula LEITAO.

Affiché to 03 MARS 2017

18h55 Arrivée de LoÏc Linares 19h15 Arrivée de David Jardon 20h55 Départ de Marie-Ange Palamara MAIRIE OF FROMTIONAN



Date de convocation : 15 février 2017.

#### **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de M. le maire, Mme Gouvernayre est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 02 février 2017.

Sans observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

#### **AFFAIRES TRAITEES PAR DELEGATION**

Compte tenu du délai très court entre les deux conseils, M le maire indique que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal seront à la disposition des conseillers municipaux au prochain conseil municipal du mois de mars.

#### ORDRE DU JOUR ENVOYE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

- 1. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2017 Budget principal de la Ville.
- 2. Finances: Débat d'orientation budgétaire 2017 Budget annexe du port de plaisance.
- 3. **Ressources humaines**: Accord cadre portant sur l'acquisition de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.
- 4. Aménagement / urbanisme : Acquisition de la parcelle CS N°1098 chemin de la Calade.
- 5. **Aménagement / urbanisme** : Déclassement d'une parcelle au bénéfice des Maisons de retraite publiques de Frontignan rue Anatole France.
- 6. Aménagement / urbanisme : Déclassement d'une parcelle en délaissé sise route de Montpellier.
- 7. Aménagement / urbanisme : Echange de fonciers avec la société Promeo suite à un déclassement de parcelle route de Montpellier.
- 8. **Tourisme /plaisance** : Modification des statuts de l'office de tourisme de Frontignan.
- 9. **Tourisme / plaisance**: Charte 2017 2021 pour la gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète pour le développement d'un éco-tourisme fluvial.
- 10. **Jeunesse** : Signature des conventions de financement pour le fond départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).
- 11. **Administration générale** : Location et maintenance de systèmes d'impression : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.
- 12. Administration générale: Mandat spécial et remboursement de frais des élus à l'occasion d'un déplacement à Vizela.
- 13. Questions diverses / Questions orales.

Le conseil municipal se penche sur les affaires inscrites à l'ordre du jour #

Rapporteur: Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, transmis dans le cadre des convocations adressées aux élus :

## 1. Le contexte économique général :

Le projet politique pour Frontignan la Peyrade est mis en oeuvre dans un contexte économique national tendu dans lequel la commune évolue depuis 2008. Mais il ne se dément pas et maintient les priorités souhaitées par les citoyens et les élus.

Le budget 2017 de l'Etat est fondé sur une croissance estimée à 1,5% du PIB et une inflation prévisionnelle estimée à 1% en 2017. La loi de finances 2017 confirme l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil de 3% du produit intérieur brut, soit 2,7% en 2017.

Depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient. Ainsi, la baisse des dotations de fonctionnement enregistrée depuis 2014 se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Milliards d'euros par rapport à l'année dernière continuant d'impacter en profondeur l'équilibre des finances locales. Cet effort sans précédent a pour objectif de rechercher la croissance du produit intérieur brut de la France en réduisant notamment le déficit public de l'Etat et en diminuant les prélèvements obligatoires.

Sur la période 2015-2017, l'ensemble des concours financiers aux collectivités aura ainsi baissé d'environ 10 Milliards d'euros contre 12 milliards initialement prévus. En effet, en réponse aux fortes mobilisations des élus locaux en 2015 et 2016, la loi de finances 2017 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 2,6 milliards d'euros, l'effort supporté par les communes et intercommunalités étant réduit de moitié par rapport à leur contribution en 2015 et 2016.

Si l'incidence de cette baisse a été quelque peu atténuée par des plans d'économies et des recours à la fiscalité locale, ces réductions massives de dotations emportent des déséquilibres importants des comptes des communes qui dégradent leur autofinancement et pénalisent leurs investissements. En parallèle, les dispositifs de péréquation horizontale ont progressé, atténuant l'effort pour les collectivités les plus défavorisées.

Dans ce contexte, les investissements publics reculent et différents facteurs relevés par la cour des comptes laissent entrevoir une baisse durable des investissements publics locaux. Comme le souligne cette instance, « si la baisse des concours financiers de l'Etat n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier l'équilibre financier des collectivités ».

Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements des autres collectivités territoriales également touchées par la baisse des concours de l'Etat.

La Ville de Frontignan n'échappe pas à cette situation difficile qui l'amène à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, à contenir la fiscalité locale, à maîtriser son endettement et à réaliser des investissements ambitieux et réalistes, car marqués par sa volonté de continuer à faire progresser la qualité des politiques publiques proposées tout en s'ajustant à ses capacités financières réelles. Sans ces efforts, toute construction budgétaire n'aboutirait qu'à placer la Ville dans une impasse financière.

Ainsi, pour la commune de Frontignan, après une première baisse d'environ 200.000 € en 2014, la perte sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est élevée à environ 550.000 € par an en 2015 et en 2016. En 2017, cette baisse est envisagée à 300.000 €, soit environ 1,6 M€ de réduction de DGF entre 2014 et 2017.

#### 2. Les grandes orientations politiques de la commune :

Les orientations politiques du mandat, clairement présentées et validées en mars 2014, se déclinent en 5 grandes thématiques qui illustrent le projet politique pour Frontignan la Peyrade

Partager: pour une ville citoyenne et solidaire,

Rassurer: pour une ville durable et protectrice,

Grandir: pour une ville émancipatrice,

Habiter: pour une ville embellie,

Réussir : pour une ville actrice de son avenir.

## 2.1 Partager:

En créant, de sa propre initiative, 11 conseils de quartier, la Ville de Frontignan entend reconnaître l'expertise et l'engagement citoyen et promouvoir la démocratie de proximité.

L'année 2015 a vu leur mise en place et les premières réunions et réalisations depuis l'an dernier. Un budget de 33.000 €, dont 11.000 € en fonctionnement pour des actions d'animation de la vie du quartier, sera consacré par la Ville aux projets souhaités par ces conseils. Un service municipal spécifique sert d'interface entre ces instances participatives, les 11 élus référents et les autres services publics de la collectivité.

Dans le domaine de la politique de la ville, la commune confirme son fort engagement dans le contrat de ville signé en 2015 avec Thau agglo, l'Etat et divers partenaires dont le Département, la CAF et Hérault habitat. Elle veille à mobiliser ses moyens afin que les priorités d'action, en particulier en matière de cohésion sociale ou de prévention de la délinquance, soient prises en compte par les partenaires signataires du contrat et les associations intervenant dans ce domaine.

Un conseil citoyen sur le quartier prioritaire «Les 2 pins» a été créé en 2015 et les réunions de cette instance consultative permettent de mieux cibler les actions au sein du quartier prioritaire.

Un des axes fort de la politique de la ville sera la poursuite du programme de réussite éducative (PRE) qui permet de lutter contre l'échec scolaire par une prise en compte élargie des problématiques et de l'environnement de l'enfant et de sa famille.

Au total, la Ville proposera d'affecter sur ces crédits spécifiques de la politique de la ville environ 180.000 € pour le PRE et les actions spécifiques de la politique de la Ville tout en déclenchant notamment les cofinancements de l'Etat à hauteur d'environ 115.000 €.

Ces dispositifs seront renforcés cette année par la création, à la rentrée 2017, d'une Maison de services au public (MSAP) afin de garantir l'accès aux droits pour tous les habitants de Frontignan la Peyrade.

En effet, la suppression progressive des permanences de divers organismes publics ou privés dans les communes, couplée à la généralisation des démarches en ligne privent les citoyens d'une information de qualité et de la faculté de se renseigner ou de réaliser des démarches pour ceux qui sont dépourvus d'un accès internet ou ne savent pas l'utiliser.

Soucieuse de garantir cet accès aux droits pour tous et lutter contre la fracture numérique, la Ville a donc décidé d'engager les négociations courant 2016 pour créer une telle structure afin de pallier aux difficultés rencontrées par la population. Ce projet, présenté au préfet fin 2016, a reçu en janvier 2017 l'avis favorable de l'Etat qui finance à hauteur de 35.000 €/an ces structures.

Pôle emploi et la caisse d'allocations familiales sont les premiers partenaires à s'être engagés officiellement auprès de la Ville. D'autres organismes rejoindront ce partenariat institutionnel courant 2017. L'ouverture de la structure est prévu en septembre-octobre 2017 après formation et immersion des agents de la Ville auprès des différents partenaires et la réalisation des travaux d'aménagement des locaux situés au rez-dechaussée de la mairie annexe, rue Lucien-Salette. L'enveloppe affectée à cette opération comprenant les travaux et l'équipement mobilier est prévue à hauteur de 80.000 € TTC.

Particulièrement volontariste dans sa lutte contre la fracture numérique et le développement de l'edémocratie, la collectivité a engagé une série d'actions visant à simplifier la relation avec les citoyens. Ainsi, la mise en place de la plateforme de « e-subventions » a permis aux associations de déposer en ligne leur dossier de demande de subventions auprès de la Ville.

#### (Arrivée de M Linarès 18h55)

En effet, le monde associatif local, riche de plus de 200 associations, bénéficiera cette année encore des subventions de la Ville et du CCAS pour un montant qui sera proposé à hauteur de plus de 650.000 €. Dans un souci de transparence et de partage des données numériques, la Ville s'est engagée avec l'Etat en décembre 2016, dans une convention d'ouverture des données publiques (open data). Au cours de l'année 2017, des données publiques seront peu à peu disponibles sur la plateforme dédiée à cet effet.

De même et afin de faciliter la vie de ses administrés, la Ville mettra en place au dernier trimestre 2017, une plateforme de paiement en ligne extrêmement large, allant des services de la petite enfance aux activités jeunesse en passant par les activités péri et extra-scolaires pour un coût estimé à 40.000 € TTC. Dans le même esprit de faciliter les démarches administratives, les services du CCAS et de la direction éducation parentalité de la Ville seront regroupés sur le site du CCAS – avenue Jean Moulin, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Afin de garantir la juste place de chacun dans l'espace public, de permettre un meilleur accès aux services et commerces du cœur de ville et limiter l'impact de la circulation automobile, la Ville a lancé fin 2016 les études du futur parking-relais situé sur le site de l'ancienne gare de marchandises afin d'assurer le lien entre le centre-ville et l'éco-quartier des Pielles. Cet équipement permettra d'offrir un vaste parking d'environ 250

places aménagées à proximité du centre-ville dont le coût global est estimé à environ 1,4 millions d'euros. L'année 2017 devrait également voir le lancement d'un plan local de déplacements dont la finalité est la prise en compte de tous les modes de déplacement dans un schéma d'ensemble. Ce plan est cofinancé à 50 % par l'ADEME.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier des Pielles, Hérault aménagement réalisera au 1<sup>er</sup> semestre 2017 le parking situé en lieu et place de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers. Fruit d'un partenariat avec Thau agglo, Hérault Energies et l'ADEME, ce parking sera doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Un dispositif identique est déjà installé sur le parking situé au sud de l'esplanade de la Peyrade.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux a fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) délibéré en septembre 2015 et approuvé par le Préfet. Dans le cadre de ce programme, un ascenseur a été installé à la salle Voltaire, principal lieu de la vie locale (conseils municipaux, assemblées générales, mariages, etc), pour un accès pour tous de ce bâtiment. Des travaux identiques de mise en place d'un ascenseur à l'hôtel de ville seront prévus au budget 2017 et démarreront à l'automne 2017.Le coût est estimé à 230.000 €.

Cette année également, les Maisons de retraites publiques de Frontignan et la Ville porteront le projet de restructuration et de modernisation de la maison de retraite Anatole-France. Il s'agira, d'une part, de parfaire le confort et la sécurité d'aînés de plus en plus dépendants en améliorant les lieux de vie, l'accessibilité générale de la résidence par la mise aux normes des ascenseurs, des escaliers et des salles de bains et, d'autre part, d'améliorer les conditions d'exploitation de la résidence par la restructuration de l'accueil, du pôle soins, des locaux de service ainsi que par la reprise totale de l'isolation de la résidence, du système de chauffage au bois, d'eau chaude sanitaire et de désenfumage. Le coût de cette opération est estimé à 3.585.000 € HT cofinancés, outre les fonds propres de la maison de retraite, par l'Etat, le Département de l'Hérault et l'ADEME.

## 2.2 Rassurer:

La dépollution des 11ha des anciens terrains de la raffinerie Exxon-Mobil est une priorité pour la Ville de Frontignan. Des tests de dépollution des sols par bio-piles ont été conduits tout au long de l'année 2016 par l'industriel désormais contraint de revenir sur le site après l'avoir laissé à l'abandon pendant 30 ans. Leur résultat permettra à l'Etat de confirmer en 2017 la technique de dépollution à employer par l'industriel. Les travaux préparatoires à la dépollution devraient débuter début 2018 suivis en 2019 des travaux de dépollution eux-mêmes après que la Ville ait délocalisé, pour le temps de la dépollution, l'usage de ses ateliers techniques actuellement présents sur ce site, et ce, dans le cadre d'un protocole transactionnel à intervenir avec Esso.

La Ville de Frontignan envisage, après dépollution des sols, d'utiliser ces terrains pour effectuer une opération de renouvellement urbain de grande ampleur qui pourrait accueillir une nouvelle gare sncf/plateforme d'échange multimodal (PEM), des entreprises, des commerces et des parkings.

Extrêmement vigilante quant aux techniques et processus employés, elle s'est dotée, en sus de ses propres services fortement mobilisés sur ce dossier, des moyens d'un bureau d'études spécialisé en dépollution de sites industriels et d'un cabinet d'avocats qui l'accompagnent tout au long de la procédure. Ce choix nécessaire pèsera sur le budget de fonctionnement 2017 à hauteur d'environ 60.000 €.

2017 verra également s'engager les procédures préalables au remplacement par BP/GDH du sea-line actuel dont l'obsolescence et la dangerosité avaient été pointés par la collectivité et l'Etat.

La reconversion de sites et en particulier celui de l'ancienne décharge intercommunale réhabilitée des prés Saint-Martin, devrait également permettre d'accueillir une ferme photovoltaïque. Initialement prévue courant 2016 et retardée afin de s'assurer de la position de l'Etat sur ce dossier, la consultation des entreprises spécialisées dans le domaine de la production d'énergie à partir de cellules photovoltaïques aura lieu au cours du premier trimestre 2017 et permettra, après obtention par l'opérateur des autorisations nécessaires, la production de 5.000.000 KW/h, soit la consommation moyenne d'environ 1.900 foyers, l'équivalent actuel des quartiers Près Saint-Martin et Hierles-Félibre.

En matière de gestion des eaux pluviales, la Ville vient d'achever son schéma directeur pluvial et va finaliser la partie réglementaire du document. Des recalibrages ciblés de réseau pluvial et la création de bassins de rétention d'eau de ruissellement du massif de la Gardiole constituent les principaux ouvrages qui devront être réalisés dans les années à venir. Ce domaine essentiel de la préservation des vies humaines et des biens matériels relève désormais de la CABT qui va exercer pleinement cette compétence de gestion des eaux pluviales à partir de cette année.

Enfin, la Ville continue de participer au versement au service départemental d'incendie et de secours, du contingent incendie à hauteur d'environ 2 M€, afin de garantir notamment les moyens humains et matériels de la caserne des pompiers de Frontignan.

#### 2.3 Grandir:

L'éducation, le sport, la culture : des axes incontournables d'enrichissement et d'épanouissement pour les habitants et les familles de Frontignan la Peyrade et tout particulièrement sa jeunesse sur laquelle la Ville propose de continuer d'investir prioritairement.

Après l'ouverture en 2015 de la médiathèque Montaigne, 2016 a vu l'extension des compétences de Thau agglo dans les domaines de l'enseignement musical et de l'art dramatique.

L'école de musique voit ainsi ses moyens se développer au profit des habitants de Frontignan et de ceux des communes avoisinantes autour d'un pôle « musique actuelles » au centre culturel François- Villon.

Cet enseignement musical de qualité vient compléter les nombreux rendez-vous festifs et culturels qui jalonneront la saison 2017 : festival européen 7 sois 7 luas, festival du muscat, festival international du roman noir, festival de Thau, saison culturelle, anniversaire des jumelages méditerranéens, expositions au musée, ateliers de pratique avec des artistes, etc... C'est environ 400.000 € qui seront proposés en 2017 dans le domaine de l'action culturelle et festive.

Afin de garantir toutes les formes d'épanouissement culturel, les loisirs créatifs verront un espace spécialement dédié créé par la Ville. En effet, près d'une dizaine d'associations présentes actuellement dans le centre culturel François-Villon souffrent d'un manque d'espace et de spécialisation des lieux. La Ville va donc engager des travaux de réhabilitation de locaux lui appartenant, rue Paul-Doumer, dans d'anciens locaux de l'école Sainte Thérèse acquis en 2013, afin de permettre la pratique de ces activités dans de meilleures conditions. Ces travaux débuteront à l'automne 2017 et l'équipement sera livré au 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour un coût estimé à 430.000 € TTC environ.

En matière de politique sportive et de loisirs, la piste de BMX est reconditionnée en ce début d'année 2017 pour un montant de 114.000 € afin d'offrir aux pratiquants un équipement de qualité à la hauteur du premier club formateur de la région Occitanie.

Courant 2017, les études techniques seront engagées afin de prévoir la réfection du terrain de football en synthétique de la Peyrade. L'inscription des études en 2017 se fera à hauteur de 30.000 € et les travaux eux-mêmes seront engagés en 2018 à hauteur de 300.000 €.

Les dispositifs Jeunesse seront maintenus et renforcés avec l'espace jeunes « Kifo », avenue des carrières, ouvert depuis l'an dernier, et le renforcement des actions de jumelage et d'échanges notamment dans le cadre du service volontaire européen.

En matière d'éducation, l'année 2017 verra, au sein du groupe scolaire des Lavandins, la construction du nouveau restaurant scolaire d'environ 340 places, l'aménagement de 2 salles de cours et salle vidéo sous le préau ainsi que de la cour. Cette réhabilitation sera réalisée dans le strict respect de l'environnement avec un bâtiment basse consommation et des objectifs de haute qualité environnementale. Dans cet objectif, une autorisation de programme a été mise en place dès 2016 avec 150.000 € consacrés à des travaux de démolition de bâtiment et 1,8M€ aux travaux de reconstruction en 2017.

A côté de ces investissements essentiels, l'engagement de la Ville pour un accompagnement des temps scolaires sera renouvelé. Un plan éducatif territorial en partenariat avec l'Education nationale est en place et permet à la Ville de mieux organiser les temps péri-scolaires et d'optimiser les contenus éducatifs et les différents accueils.

Ainsi, c'est près de 1,2M€ que la Ville devrait consacrer en 2017 au fonctionnement de ces dispositifs pédagogiques et de la restauration scolaire. Ces dispositifs sont largement cofinancés par la caisse d'allocations familiales de l'Hérault dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Enfin, après les groupes scolaires des Lavandins, Anatole-France et des Crozes, le plan d'équipement des écoles élémentaires en informatique, accès internet et outils numériques se poursuivra en 2017 avec l'équipement des groupes scolaires des Terres blanches et Marcel-Pagnol pour un montant d'environ 25.000 €. Avec ces deux derniers groupes scolaires, la Ville aura terminé son plan pluriannuel d'équipement numérique des écoles élémentaires de la Ville.

#### 2.4 Habiter:

Consciente de la nécessité de s'emparer de la problématique de l'accès au logement de ses habitants, la Ville a mobilisé ses partenaires dans un processus de coproduction de logements pour tous qui commence à porter ses fruits.

Frontignan la Peyrade est en effet classée par l'Etat, du fait de sa littoralité, parmi les villes françaises où la pression du montant des loyers ou celui du prix de l'immobilier est très importante.

La Ville a donc mobilisé ses services, les bailleurs sociaux, publics et privés pour que des opérations de construction de logements sociaux soient entreprises. De nombreux logements ont été livrés entre 2014 et 2016 que ce soit au sein de l'éco-quartier des Pielles ou d'autres opérations. D'autres sont actuellement en cours de livraison ou vont l'être dans les prochaines semaines permettant ainsi de mettre rapidement sur le marché de nombreux logements sociaux dans une qualité et une insertion exemplaires.

L'aménagement de l'éco-quartier des Pielles a été confié par traité de concession à Hérault aménagement. Après la livraison des premiers bâtiments en 2014 et 2015 dont la médiathèque Montaigne et les services de la Trésorerie, l'année 2016 a vu l'ouverture du supermarché alimentaire relocalisé sur le quartier et d'une entreprise-magasin artisanale de menuiserie-ébénisterie ainsi que la mise en chantier de nouveaux logements libres et sociaux.

L'année 2017 devrait voir, à titre principal, la réalisation des travaux de la place du Contr'un devant la médiathèque Montaigne, la fin des travaux de la rue de l'Oeuvre au noir qui y conduit, les travaux de réseau pluvial, la fin du mur anti bruit et enfin, la réalisation des travaux d'aménagement du parking sur le site de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers. La participation d'équilibre prévisionnelle de la Ville à cette opération est prévue à hauteur de 458.709 € dont 282.826 € ont déjà été payés, le solde éventuel devant intervenir à la fin de l'opération.

2016-2017 a également vu Hérault Habitat conduire une opération importante d'amélioration du bâti existant sur les résidences Calmette/Pasteur et Joliot-Curie.

Mais habiter, c'est aussi se déplacer en sécurité et en toute fluidité. Les travaux de voirie participent de cette action. Aussi, la Ville propose d'affecter en 2017 près d'1 M€ à l'espace public et à la voirie dans le cadre du plan action-voirie.

Ainsi, l'entrée de ville par la RD 129 provenant de Balaruc-les-Bains sera totalement reprise avec la création de stationnements, le rétrécissement de la chaussée afin de réduire la vitesse et sécuriser l'entrée du cimetière et enfin l'aménagement de trottoirs. Ce projet, évalué globalement à 425.000 € TTC, débutera après l'été et fera l'objet d'une AP/CP. D'autres opérations d'aménagement de voirie seront réalisées en 2017 comme par exemple la réfection de l'impasse des plaisanciers, la création de parking au quai du Caramus ou la reprise de la chaussée de l'avenue Général-de-Gaulle et du carrefour avec la rue Frédéric Mistral. Enfin comme chaque année, divers travaux de mise en accessibilité de la voirie et des trottoirs seront également conduits à travers la ville. Au total, près de 950.000 € sont programmés en 2017 sur ces différents projets.

## 2.5 Réussir:

La création d'emplois, l'économie et le tourisme sont également des secteurs clés dans le développement d'une commune, en particulier à Frontignan, classée par l'Etat en station de tourisme au printemps 2015.

En matière de développement économique, et même si cette compétence relève principalement de la communauté d'agglomération, la Ville conduit des projets qui participent de cette dynamique.

La réhabilitation des halles commerciales, qui fait l'objet d'une autorisation de programme, sera achevée à la fin du printemps 2017. Des crédits de paiement actualisés seront proposés en 2017 pour conduire ce projet dont le coût global est évalué à plus de 2 M€ cofinancés par la communauté d'agglomération et le Département de l'Hérault à hauteur d'environ 820.000 €. Cette réhabilitation permettra aux commerçants de travailler dans de meilleures conditions, aux clients de disposer d'un lieu commercial plus agréable et de dynamiser l'attractivité du centre-ville.

Cette réhabilitation est accompagnée par le traitement des espaces extérieurs afin de créer un lieu de vie agréable participant de la volonté de renouveau du centre-ville souhaité par l'équipe municipale. L'enveloppe affectée à ces abords, reports compris, est prévue à hauteur de 277.000 €.

Par ailleurs, les nombreuses animations comme la journée nationale du commerce de proximité, le festival du muscat, le marché de noël, Total musclum ou les marchés forains de plein air seront maintenus tandis que les partenariats dans ce cadre avec les commerces de la commune seront renforcés. Un nouveau marché dédié à la brocante professionnelle vient compléter, en 2017, l'offre à destination des habitants.

En matière d'économie touristique, deux projets seront réalisés en 2017 :

Il s'agit d'une part, de la création d'une aire de stationnement pour campings cars de 49 places qui sera située près du quartier de l'Entrée et qui permettra de capter cette clientèle qui ne dispose pas aujourd'hui d'une aire d'étape aménagée à Frontignan. Le coût est évalué à 185.000 €. Cet équipement viendra compléter l'aire de dépotage pour campings cars mise en service l'an dernier près du port de plaisance. D'autre part, le port de plaisance de Frontignan finalisera cette année les études de maitrise d'œuvre pour la

modernisation et l'extension d'une centaine de places à quai et en escale. Le coût de ces études en 2017

devrait s'élever à environ 120.000 €, pour des travaux réalisés sur trois exercices à compter de 2018 et estimés à environ 3, 6 M€ en tranche ferme et 1,6 M€ en tranches conditionnelles.

#### (Arrivée de M Jardon, 19h15).

La politique touristique se nourrira également des nombreuses animations festives, culturelles et sportives qui émaillent la saison estivale et de la politique de promotion touristique développée à partir de l'office de tourisme que la Ville soutient chaque année grâce à une participation financière d'équilibre d'environ 330.000 €.

Si l'emploi relève de la compétence de l'Etat, l'insertion et l'accès aux droits sont des champs que la Ville investit soit directement, soit à travers la mission locale pour l'emploi des jeunes (MLIJ) ou son partenariat renouvelé avec Pôle emploi et la CAF.

Ainsi, la Ville se mobilise pour accueillir dans ses locaux les conseillers en insertion de la MLIJ et ses usagers dans les meilleures conditions possibles. En effet, dès le printemps 2017 et afin de favoriser la mise en œuvre du dispositif national « garantie jeunes », la MLIJ se déplacera dans des locaux plus spacieux et plus accessibles situés impasse du petit Versailles, à l'exacte jonction entre le quartier prioritaire de la politique de la ville des Deux Pins et le quartier en veille préventive du cœur de ville. Ce local sera mis à disposition gratuitement par la Ville. Il était précédemment occupé par la direction de l'éducation et de la parentalité. Salon des métiers et des formations, dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emplois saisonniers comme à la mobilité européenne ou à la réalisation de projets professionnels seront maintenus et amplifiés cette année.

Mais la Ville anime également, grâce au réseau objectif emploi (RESOE) l'accueil et l'information des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans conformément aux objectifs du nouveau contrat de ville. Des propositions adaptées de formation sont aussi proposés comme des rencontres personnalisées régulières ou des temps d'information collectifs ciblés avec les conseillers de pôle emploi.

#### 3. Les résultats provisoires de l'exercice 2016 :

Le contexte économique général ainsi que les grandes orientations de la politique municipale ayant été exposés, il convient d'examiner les résultats provisoires de l'année 2016 avant de débattre des orientations budgétaires 2017 :

FONCTIONNEMENT	BP 2016	RESULTATS PROVISOIRES 2016
DEPENSES	32.904.653	30.548.422
RECETTES	32.904.653	33.891.113
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL AVEC REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		3.342.691

INVESTISSEMENT	BP 2016( avec reports)	RESULTAT PROVISOIRE 2016
DEPENSES	14.456.847	7.947.651
RECETTES	14.456.847	7.315.444
RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE		632.207

Le déficit des restes à réaliser qui doit être reporté sur l'exercice 2017 s'élève à 1.029.257 €.

Ainsi, le déficit d'investissement global estimé à 1.661.464 € sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats 2016 étant ainsi approchés, il convient d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2017.

#### 4. Les grandes orientations budgétaires 2017 de la section de fonctionnement :

En matière de recettes, la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) de la Ville de Frontignan devrait donc continuer à baisser cette année par rapport à 2016 d'environ 300.000 € pour s'établir autour de 2.515.000 €, tandis que les dotations de compensations de l'Etat et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales baisseront d'environ 106.000 € par rapport à 2016. Ainsi, le budget 2017 doit se construire avec des baisses des dotations de l'Etat estimées globalement à – 406.000 €.

Cette diminution de dotations affecte en profondeur les grands équilibres budgétaires et conduit la Ville à proposer des choix de gestion.

Ainsi, la Ville de Frontignan projette de contenir les charges courantes de fonctionnement en 2017 autour de 3 % d'augmentation et de porter une attention particulière à l'évolution de la masse salariale avec pour objectif de limiter son évolution à environ 3% par rapport au BP 2016, prenant en compte notamment l'évolution incompressible du GVT, le relèvement annuel des cotisations CNRACL, les reclassements indiciaires des agents dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, et l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 décidés par le gouvernement. Les autres charges de gestion courantes resteraient stables ou baisseraient légèrement.

Toutefois, ces efforts de gestion renouvelés ne compensent pas totalement les baisses sans précédent des dotations de l'Etat enregistrées chaque année.

Après les efforts réalisés prioritairement sur les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement devront donc être réajustées pour rétablir les grands équilibres financiers (politique fiscale, revenus du patrimoine, cofinancements, etc..).

Premier créateur de services à la population et premier employeur de la commune en emplois directs et indirects, de par les travaux générés par ces investissements importants, la Ville ne peut se départir de son rôle moteur dans la production de richesses locales au risque de se condamner à une situation de survie et à une perte d'indépendance qui impacteraient de manière indélébile le pouvoir d'achat et la qualité de vie des citoyens.

Dans ce cadre-là, après le rattrapage opéré sur les recettes fiscales en 2016 compensant quatre années successives de non-augmentation des taux communaux de fiscalité locale qui suivaient neuf autres années de très faible hausse calée sur l'augmentation de l'inflation, il est envisagé dans le cadre du budget 2017 d'augmenter légèrement les taux applicables sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Cette augmentation limitée permettrait de compenser les pertes de dotations versées par l'Etat en 2017 et de maintenir les ressources nécessaires à la qualité des services publics engagés et à la continuité d'une politique d'investissement significative. La Ville continuerait de se situer dans la moyenne départementale d'imposition des villes de la même strate démographique alors même que les contraintes sont supérieures (obligations de gestion des risques naturels et industriels et luttes contre les pollutions). Ces recettes permettraient de conduire, en particulier, un plan action voirie ambitieux en 2017.

Enfin, les emprunts feront l'objet d'une gestion dynamique avec des renégociations prévues et l'exécution budgétaire devra être rigoureuse avec un niveau d'emprunt strictement adapté aux projets d'investissements à conduire.

#### 4.1. Les recettes de fonctionnement :

## Une augmentation contenue des taux communaux des impôts locaux

Le produit des contributions directes, taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est évalué à 18 Millions d'€. Il tient compte du coefficient d'actualisation national des bases locatives de 0,4% décidé par l'Etat, et de l'augmentation envisagée des taux communaux de l'ordre de 2,5 % sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. A titre de comparaison, la seule compensation de la baisse des dotations de l'Etat 2017 génère une augmentation des taux de l'ordre de 2,4%.

## Des dotations de l'Etat en baisse

La dotation globale de fonctionnement : afin de remplir les objectifs de réduction du déficit public de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) versée à la Ville devrait baisser à nouveau d'environ 300.000€ en 2017 et s'établir 2.515.000 €, après des baisses constatées depuis 2014. Pour mémoire, la DGF 2013 s'élevait à 4.119.191 €, soit – 1.604.191 € de perte de DGF.

La dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation : le montant pour 2017 devrait être équivalent à celui de 2016, soit environ 2.064.000 €.

Les dotations de compensations de l'Etat : elles baissent régulièrement et sont estimées à 466.000 € en 2017 pour 529.000 € en 2016, soit une baisse de 63.000 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : il devrait se situer autour de 528.000 € en baisse par rapport à 2016 d'environ 43.000 €.

Au total, les baisses des concours financiers de l'Etat sont estimées à – 406.000 € en 2017 par rapport à l'année 2016 qui avait déjà vu une baisse très importante supérieure à 550.000 €.

#### L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération

Le montant de cette attribution résulte des transferts de compétence eventuellement opérés dans l'année vers la communauté d'agglomération sur la base d'un rapport de la CLECT. A périmètre constant de compétences, elle sera identique à celle de 2016, soit 3.041.237 € en 2017.

La fusion avec la communauté du nord bassin de Thau et les évolutions législatives génèreront dans les 2 ans qui arrivent des modifications possibles dans les compétences communautaires pouvant avoir un impact notable sur cette attribution de compensation. La compétence pluviale devrait être examinée cette année par la CLECT.

- Les recettes provenant des revenus du patrimoine et des services proposés : elles sont estimées à 1.619.700 €.
- Les autres recettes : elles devraient être stables et comprennent principalement les recettes provenant de la caisse d'allocations familiales, de la taxe locale sur la publicité extérieure ou sur l'électricité, des droits de mutation, et de la participation financière de l'Etat à la mise en place des rythmes scolaires. Elles sont estimées globalement à 2.962.340 €.
- L'excédent de fonctionnement reporté : il s'élève à 1.681.227 €
- Les atténuations de charges : elles sont estimées à 1.000.000 €. Elles comprennent les remboursements de tout ou partie des traitements des agents de la Ville intervenant soit dans le cadre statutaire par les diverses assurances, soit dans le cadre des aides de l'Etat en faveur des emplois aidés.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : estimées à 308.994€, elles regroupent principalement les travaux réalisés en régie.

Ces montants sont synthétisés dans le tableau ci-dessous !

CHAPITRE	RECETTES	Prévisions DOB 2017
002	Excédents antérieurs reportés	1.681.227
013	Atténuations de charges	1.000.000
042	Opérations d'ordre entre sections	308.994
70	Vente de produits, prestations	1.177.250
73	Impôts et taxes	23.173.098
74	Subventions et participations	6.477.340
75	Autres produits de gestion courante	442.450
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	5.000
TOTAL		34.265.359

#### 4.2. Les dépenses de fonctionnement :

La volonté de la Ville est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement en 2017. Mais certaines augmentations échappent totalement à sa décision comme les évolutions obligatoires du GVT et les revalorisations indiciaires réglementaires du personnel. D'ailleurs, en comparaison avec les villes de la même strate démographique, la Ville présente des ratios de charges de fonctionnement par habitant inférieurs à toutes les moyennes quelles soient nationales, départementales ou régionales.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles sont évaluées à 5.483.294 € en légère hausse d'environ 3% par rapport au BP 2016. Cette évolution limitée témoigne à la fois des efforts de gestion récurrents réalisés par la Ville depuis plusieurs années en matière de rationalisation des moyens et des procédures de mise en concurrence ou de groupement en matière d'achats publics (téléphonie, achat groupé d'électricité etc...), mais aussi de la difficulté de trouver de nouvelles sources d'économies sans altérer l'offre de services proposée aux habitants.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : elles devraient s'élever à 5.680.456 € contre 5.724.301 € en légère diminution par rapport à 2016. Elles comprennent les contingents et participations obligatoires, service départemental d'incendie et de secours, participations au CCAS, office de tourisme, SIVOM, caisse des écoles et les subventions aux associations dont l'enveloppe est souhaitée stable.

Les charges financières (chapitre 66): elles sont stables et s'élèveraient en 2017 à 855.000 €. Elles comprennent les intérêts d'emprunts, les intérêts courus non échus et la contrepassation de 2016 et divers frais annexes pour couvrir d'éventuelles dépenses sur des opérations d'emprunts et de renégociations.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : elles comprennent des annulations de titres sur exercices antérieurs, la participation au budget du port de plaisance pour la prise en charge des dépenses des postes

à quai des petits métiers de la pêche et de la subvention d'équilibre dans le cadre de la délégation de service public du cinéma. Le montant est évalué à 221.000 € en 2017 en baisse par rapport à 2016.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : elles sont estimées à 30.000 €.

Les opérations d'ordre entre sections : l'inscription s'élèverait à 624.400 € et serait générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement de l'actif de la ville, opérations qui participent également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement : il serait inscrit à hauteur de 2.721.209 € au BP 2017 en nette hausse par rapport au BP 2016 dont l'inscription s'était élevée à 1.966.900 €.

Les charges de personnel : Elles devraient progresser d'environ 3% pour s'élever à environ 18.650.000 €. Cette année, ce chapitre budgétaire est marqué par un faible nombre de départs prévisionnels à la retraite (6 agents), par des revalorisations indiciaires des salaires décidées par le gouvernement (0,6% en février), les reclassements liés à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations et le GVT habituel. Il est à noter que cette légère hausse comme les précédentes, ne traduit aucunement une augmentation du nombre d'agents municipaux. Celui-ci est en effet très stable depuis plus de 5 ans alors même que la charge de travail et le champ d'intervention augmentent, à peine compensé par le transfert de compétence et donc de moyens humains à l'agglomération. Ainsi, la Ville comptait 433 agents permanents en 2012 pour une estimation à 429 agents fin 2017.

Les montants prévisionnels des dépenses de fonctionnement 2017 sont synthétisés dans le tableau cidessous :

CHAPITRE	DEPENSES	Prévisions DOB 2017
011	Charges à caractère général	5.483.294
012	Charges de personnel	18.650.000
023	Virement à la section d'investissement	2.721.209
042	Opérations entre sections	624.400
65	Autres charges de gestion courante	5.680.456
66	Charges financières	855.000
67	Charges exceptionnelles	221.000
68	Dotations aux provisions	30.000
TOTAL		34.265.359

## 4.3 Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnel :

	Diameter	Evolution par rapport à N-1		
	Dépenses de personnel	%	€	Nombre agents
2012	16 358 115 €	1,4%	229 790 €	433
2013	17 000 346 €	3,9%	642 232 €	441
2014	17 834 848 €	4,9%	834 502 €	446
2015	18 491 140 €	3,7%	656 292 €	440
2016	18 080 000 €	-2.4%	-451 140 €	419
2017	18.650.000 €	3%	570.000 €	429 (estimation

L'objectif pour les années à venir est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'Etat, soit environ 1,5 à 2% par an, tout en maintenant le même niveau et la même qualité de service.

Un certain nombre de leviers sont déjà mis en œuvre pour maîtriser la masse salariale. Ils devront être renforcés afin d'amortir l'impact du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunération » qui prévoit de nouveaux reclassements dans de nouvelles grilles indiciaires pour toutes les catégories de personnel d'ici 2020. Ce sont en priorité :

 la stabilisation des effectifs. Cela nécessite de questionner en permanence l'organisation des services afin d'optimiser le fonctionnement, de favoriser la mobilité interne, les mutualisations entre services et collectivités, de développer de nouveaux outils afin de gagner en productivité, de poursuivre l'effort de formation du personnel et de qualification de l'encadrement intermédiaire.

Structure et évolution des effectifs	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
Nbre d'agents au	433	441	446	440	419	429
31/12		1,8%	1,1%	-1,3%	-4,8%	2,4%
Titulaires	420	427	432	426	413	424
Contractuels	13	14	14	14	6	5

- un contrôle accru des heures supplémentaires. Une plus grande vigilance sur ce point a déjà permis de diminuer le montant des heures payées en 2015 et 2016, elle sera poursuivie cette année.
- une diminution des remplacements des absences: Une vigilance accrue sera faite cette année afin de ne remplacer les agents qu'en cas d'interruption de service ou de non-respect de taux d'encadrement dans les dispositifs péri-scolaires, tout en veillant à ne pas dégrader la qualité du travail pour les autres agents des services concernés ou le service rendu à la population.
- <u>un suivi mensuel de l'exécution budgétaire</u> devrait permettre d'ajuster rapidement les dépenses à la prévision.

Malgré ce contexte très contraint, la collectivité souhaite poursuivre son engagement dans les politiques d'insertion professionnelle en proposant des emplois en contrats aidés CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) ou en emploi d'avenir (CAV) aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ainsi que des contrats d'apprentissage pour les jeunes de la commune en formation.

Ainsi, un volume d'environ 80 à 90 emplois aidés (CAE et CAV) et 5 à 6 apprentis sont proposés depuis plusieurs années par la Ville. Ces emplois aidés en 2016 correspondaient à 74 ETP (équivalent temps pleins) pour un coût annuel de 1 465 000€ compensé par 670 000 € d'aides de l'Etat.

Par ailleurs, dans le même esprit d'insertion, la Ville respecte ses obligations en matière d'insertion de travailleurs en situation de handicap et va même au-delà, avec un taux d'emploi de plus de 7% de ses effectifs permanents.

La durée du travail pour les agents de la ville à temps complet est de 1 577 heures par an.

Il est à noter que sur les 419 agents sur des emplois permanents présents au 1er janvier 2017,

- 34 agents travaillaient à temps partiel (dont 28 à 80%) dont 3 sont des hommes,
- et 8 agents occupaient un emploi à temps non complet.

Développé en détail dans le rapport spécial en matière d'égalité professionnelle joint à la note de synthèse, il ressort d'une manière générale que près de 6 emplois sur 10 sont occupés aujourd'hui dans la collectivité par des femmes avec des représentations classiques des métiers comprenant des ilots masculins dans les filières techniques, sportives ou police, et féminins dans les filières administratives, animation et médicosociale.

Par catégorie, il ressort que les hommes représentent respectivement entre 56% et 59% des emplois des catégories A et B, tandis que les femmes sont majoritaires en catégorie C (59%), à l'exception notable des emplois supérieurs fonctionnels et de direction où la parité est parfaite.

Particulièrement attachée à l'égalité homme-femme, la Ville veillera à améliorer encore ses indices dans un domaine où l'effort doit être fait.

## 5. Les grandes orientations budgétaires 2017 de la section d'investissement :

Cette année encore, la Ville conduira un programme d'investissement dynamique au profit de ses habitants avec une section d'investissement qui devrait s'équilibrer, reports compris, à environ 15.678.200 €.

Les grands équilibres de la section d'investissement peuvent être déclinés comme suit :

#### 5.1 Les recettes d'investissement :

Elles comprendront principalement :

Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024): il est estimé à 299.378 € pour 2017.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) : il s'agit de subventions d'équipement à hauteur de 2.836.048 € provenant des partenaires financiers associés aux opérations d'investissement communales, tels que la communauté d'agglomération, le Département de l'Hérault, la Région, l'Etat, et l'Europe ainsi que le produit des amendes de police.

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : il est évalué à environ 6.407.000 € auquel s'ajoutera 400.000 € de reports.

Dotations, fonds et réserves (chapitre 10 y compris 1068) : il est évalué à 2.251.464 €, ce compte comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement et le compte de réserve qui sert à couvrir le déficit d'investissement de l'année précédente.

**Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)**: l'inscription proposée devrait s'établir à environ 100.000 € correspondant à des reports de recettes relatives la création de la bretelle d'accès à la RD 612 (Distrisud) et du parcours de santé.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : évalué à 2.721.209 €, il est en hausse par rapport à 2016 et participe au bon niveau d'investissement 2017.

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) : c'est la contrepartie des opérations réalisées en section de fonctionnement au compte 042 et relatives principalement aux amortissements des immobilisations. Son montant prévisionnel est estimé à 624.400 €.

La synthèse de ces prévisions de recettes en 2017 est reprise dans le tableau ci-après :

CHAPITRES	RECETTES	Prévisions DOB 2017
001	Résultat d'investissement reporté	0
024	Produits de cession d'immobilisations	299.378
23	Avances	38.000
13	Subventions d'investissement	2.836.048
16	Emprunts et dettes assimilés (report compris)	6.807.704
10	Dotations, fonds et réserves	2.251.464
45	Opérations pour compte de tiers	100.000
021	Virement de la section de fonctionnement	2.721.209
040	Opérations d'ordre entre sections	624.400
TOTAL	Recettes d'investissement prévisionnelles	15.678.203

### 5.2 Structure et gestion de la dette :

Sont décrits ci-après la position synthétique de l'encours du budget principal de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les perspectives pour l'exercice 2017.

#### - Evolution de la dette depuis le 1er janvier 2012

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dette totale de la commune affectée au budget principal s'élève à **28.927.833** €. Le taux actuariel de la dette s'élève à **2.27**% pour une durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 8 mois.

	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Capital restant dû	26 038 199	27 420 168	29 198 317	29 264 659	28 927 833
Dette classique	14 743 848	15 244 732	17 937 817	18 919 097	19 497 207
Dette "revolving"	11 294 351	12 175 436	11 260 500	10 345 562	9 430 626
Taux actuariel	2,43%	2,43%	2,38%	2,31%	2,27 %
Durée vie résiduelle	14 ans et 7 mois	14 ans et 2 mois	13 ans et 11 mois	14 ans	14 ans et 8 mois

La réduction du taux actuariel entre 2012 et 2017 est expliquée par la position très favorable du marché ces dernières années :

- Les taux monétaires sont en forte baisse sur la période étudiée, ce qui joue favorablement sur les positions monétaires classiques avec un taux actuariel payé proche de 1%.
- Les index révisables sont en baisse sur les dernières années. Le taux du Livret A passe de 2,25% en août 2011 à 0,75% en août 2015.
- Les positions des taux fixes bénéficient également de niveaux de taux très bas

Depuis 2011, les contrats nouveaux intègrent des conditions de financement dégradées et notamment une augmentation significative des marges bancaires. Malgré cela le taux actuariel est orienté à la baisse. La diminution des taux a compensé le surcoût des marges. Sur l'année 2016, la Ville a procédé au refinancement d'un contrat ayant une marge bancaire dégradée et au repositionnement d'une fin de phase afin de réduire le coût payé de la dette.

## Répartition de l'encours par type de taux et type de prêteurs :

Le tableau ci-dessous présente la répartition par type de taux de la commune au 1er janvier 2017.

	Encours au 01/01/2017	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
Taux fixes	16.488.206	57%	2,75%	16 ans et 9 mois	18
Livret A / LEP	4.684.437	16,2 %	2,41 %	11 ans et 7 mois	9
Taux monétaires	7.755.190	26,8 %	1,13%	15 ans et 11 mois	15
Total	28.927.833 €	100 %	2,27 %	14 ans et 8 mois	42

Le portefeuille de la Ville présente un bon niveau de sécurisation (57% de l'encours global) et permet de se prémunir de l'évolution des frais financiers en cas de hausse des index monétaires dans les années futures. L'encours indexé sur les taux monétaires permet à ce jour de tirer le coût global vers le bas en profitant de niveau de taux négatif et donc de réduire les frais financiers payés.

En début d'exercice, la Ville dispose de 400.000 € de réserves de financement sur son contrat avec la Caisse d'épargne signé en 2016 qui sera mobilisé sur 2017. Les opérations qui seront réalisées sur 2017 modifieront la répartition par type de taux.

L'encours de la dette est réparti entre 7 prêteurs mais le principal est le Crédit agricole (42% des enveloppes) suivi de la Caisse d'Epargne (18%), la Caisse des dépôts et consignations pour 16% et la Société générale pour 13%.

Le recours limité de l'emprunt depuis 2015 permet d'afficher un stock de dette quasi identique, voire en légère baisse début 2017 par rapport au début 2015. La faiblesse des taux courts et les opérations menées sur la dette permettent de réduire le taux payé global.

#### Perspectives sur l'exercice 2017

En projetant le stock de dette connu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'encours de dette de la Ville au 31 décembre 2017 serait réparti de la façon suivante :

- 55,9 % de contrats à taux fixe...
- 15,4% sur index Livret A
- 28,7% sur index monétaire

#### Emprunt d'équilibre

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget 2017. Cet emprunt sera souscrit en fonction des besoins réels de la Ville sur l'exercice.

Le choix de la position de taux retenue devra tenir compte de la stratégie de la Ville et de la composition du portefeuille de dette tel que décrit ci-dessus.

## Renégociation / repositionnement

#### Renégociation:

Une renégociation de la marge sera conduite sur le contrat avec le Crédit Agricole signé en 2014 et indexé sur Euribor 3 mois + 1,99%. L'objectif serait de réduire le niveau de la marge. Le gain budgétaire de l'opération pourrait ressortir à près de 77.000 € (gain budgétaire non actualisé) sur les 17 prochaines années.

### Repositionnement:

La commune détient un contrat à phase auprès du Crédit agricole dont le premier module d'intérêt se termine le 29 juillet prochain. Jusqu'à cette date, la Ville paie un taux fixe de 2,31%. A compter de cette date, elle devra reprendre une position de taux pour la durée résiduelle.

Toutes ces actions devraient permettre à la commune de saisir les opportunités de marché dans une logique d'optimisation des frais financiers payés.

#### 5.3 Les dépenses d'investissement :

Le niveau des dépenses d'investissement, report compris, demeurera important malgré les réductions de dotations que subit encore la Ville cette année.

- Le résultat d'investissement reporté (chapitre 001) : le déficit reporté est évalué à 632.207 € :
- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) t évaluées à 308.994 €, elles retracent l'amortissement des subventions d'investissement reçues ;
- Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) : Reportées pour un montant de 61.488 €, elles concernent la réalisation de la bretelle d'accès sur la RD 612 et le parcours de santé ;
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : Cette inscription de 5.950.000 € correspond au montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts remboursé dans l'année et au montant des opérations d'emprunt révolving équilibrées en dépenses et recettes ;
- **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)** : une inscription de 54.876 € est proposée et correspond à divers frais d'études liées à la révision du PLU ;
- **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**: une inscription de 1.176.157 € est prévue permettant l'acquisition de foncier pour la réalisation de projets par la Ville et des travaux d'équipement du cimetière ;
- Construction (chapitre 23): une inscription est prévue à hauteur de 38.000 €
- Les opérations d'investissement : leur montant, en hausse par rapport à 2016, serait évalué à plus de 7.456.481 €.

La synthèse de ces dépenses prévisionnelles d'investissement 2017 est reprise dans le tableau ci-après :

CHAPITRES	DEPENSES	Prévisions DOB 2017
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	632.207
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308.994
45	Opérations pour compte de tiers	61.488
16	Emprunts et dettes assimilées	5.950.000
20	Immobilisations incorporelles	54.876
21	Immobilisations corporelles	1.176.157
23	Construction	38.000
901 à 993	Opérations d'investissement	7.456.481
TOTAL	Dépenses d'investissement prévisionnelles	15.678.203

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal lors du vote du budget primitif, d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en cours (halles, Lavandins, bretelle accès RD 612), et de créer de nouvelles AP/CP pour les opérations suivantes :

## Plan action-voirie:

- Aménagement entrée de ville/Avenue des thermes-route de Balaruc à hauteur de 425.000 € ;
- Parking avenue ancienne gare de marchandises à hauteur d'environ 1.440.000 €.

#### Grands projets :

- Extension du gymnase Henri Ferrari : 1.500.000 €
- Maison des loisirs créatifs : 430.000 €

En 2017, les crédits nouveaux porteront principalement sur les opérations suivantes :

- 1 Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et d'amélioration de la voirie communale dans le cadre du plan action voirie à hauteur d'environ 950.000 € (850.000 € avec AP/CP) comprenant :
- Aménagement Av des Thermes/route de Balaruc : 425.000 € (AP/CP),
- Impasse des plaisanciers 115.000 €.

- Etude et travaux d'amélioration du réseau hydraulique rue des Airolles : 147.000 €
- Parking Caramus 1<sup>ère</sup> tranche : 84.000 €.
- Réfection enrobé avenue Général de Gaulle et traitement rond-pond F. Mistral: 140,000 €.
- Etude création parking 60 places quartier Bergerie : 10.000 €,
- Réalisation trottoir Rue terres blanches : 15.000 €,
- Réfection partielle enrobé rue Saint Paul : 10.000 €.
- Création voie de desserte parking Soubrier : 10.000 €,
- Réfection enrobé partie chemin des Pielles : 10.000 €.
- Programme réfection chemin de vignes : 10,000 €,

## 2. Des travaux d'aménagement des espaces publics et d'acquisitions foncières à hauteur d'environ 1.311.000 € comprenant :

- La création d'une aire de stationnement pour camping cars pour 105.000 € (reports non compris à hauteur de 80.000 €),
- La finalisation des études pour la création d'un parking sur le site de l'ancienne gare de marchandises pour environ 150.000 €,
- Divers travaux de mise en accessibilité de la voirie pour 20.000 €,
- Les travaux courants sollicités dans le cadre de l'enveloppe affectée aux comités de quartier 22.000
   €.
- La réhabilitation du parcours de santé sous maitrise d'ouvrage déléguée de l'agglomération pour 50.000 €.
- Les études de maitrise d'œuvre préalables à la réfection du terrain de football synthétique de la Peyrade pour 30.000 €,
- La réalisation d'une étude pré-opérationnelle devant servir de cadre à l'intervention programmée de la commune sur le centre-ville à hauteur de 25.000 €.
- La réalisation d'un plan local de déplacement à hauteur de 60.000 € cofinancés à 50% par l'ADEME,
- Divers travaux d'aménagement (aires de jeux, etc..) pour 24,000 €.
- Diverses acquisitions foncières pour 825.000 €,
- 3. Des travaux courants d'amélioration et d'entretien du cadre de vie pour 211.000 € environ comprenant des travaux d'amélioration de l'éclairage public, du réseau pluvial, de l'entretien courant de la voirie, du mobilier urbain, des espaces verts et du cimetière.

# 4. Des opérations d'équipement public importantes à hauteur d'environ 2.623.000 € comprenant :

- Les travaux de construction du restaurant scolaire des Lavandins pour 1.750.000 €,
- Les crédits complémentaires pour la réhabilitation des halles commerciales pour 150.000 €,
- le La mise en accessibilité de bâtiments communaux conformément à l'agenda d'accessibilité programmé pour 90.000 € qui devrait voir démarrer, à l'automne prochain, l'installation d'un ascenseur à l'hôtel de ville,
- Les travaux d'aménagement liés à l'ouverture de la future Maison des services au public pour 70.000 €.
- Les études de maitrise d'œuvre pour l'extension du gymnase H. Ferrari pour 70.000 € (AP/CP).
- Les travaux d'aménagement de la future Maison des loisirs créatifs pour 115.000 € en 2017 (AP/CP).
- Le remplacement de la verrière du gymnase Roger Arnaud pour 24.000 €,
- Les travaux courants sur les bâtiments communaux pour 354.000€ parmi lesquels figurent les travaux de regroupement des services du CCAS et de la direction éducation-parentalité pour environ 60.000 €.

## 5. Des opérations courantes d'achat de matériel, matériel roulant et mobilier pour 385,000 € environ.

Telles sont les orientations budgétaires 2017 mises au débat, dont il sera proposé de prendre formellement acte par un vote, par M. le maire, sous la forme du présent rapport soumis à approbation.

M le maire ouvre le débat à 19h50.

A 20h50 sans autre intervention, le conseil municipal après en avoir débattu :

- prend acte de la tenue du débat ;
- se prononce ainsi sur l'approbation du rapport exposé :

Abstentions: 6 M Prato, M Vogt, M Loué, Mme Touzellier, Mme Hemmer, (par procuration M Alquier)

Contre: 0.

Pour : unanimité.

DOSSIER N°2 : Finances : Débat d'orientation budgétaire 2017 – Budget annexe du port de plaisance. Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Pour permettre au débat d'orientation budgétaire de s'instaurer, il sera d'abord procédé à une analyse rapide des masses budgétaires relatives à la gestion 2016 du budget annexe du port de plaisance, étant précisé qu'il s'agit là de résultats provisoires.

## I - ANALYSE DE LA GESTION 2016 (résultats provisoires)

## I - 1 - SECTION D'EXPLOITATION :

Montant du budget primitif	1 421 511 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice :	1 549 698 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice :	1 432 480 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur :	117 218 €
Résultat net pour l'exercice 2016 (sans reprise du résultat antérieur) :	- 67 762 €

## I - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant du budget primitif	256 480 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	236 356 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice :	65 984 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	170 372 €
Résultat net pour l'exercice 2016 ( sans reprise résultat antérieur) :	37 994 €

Résultat global de la gestion 2016 sans repris	se des soldes antérieurs :
<ul><li>Exploitation :</li><li>Investissement ;</li></ul>	- 67 762 € 37 994 €
	- 29 768 €
Résultat global de la gestion 2016 avec repris	se des soldes antérieurs :
- Exploitation :	117 218 €
- Investissement :	170 372 €
	287 590 €

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2017.

## II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017 POUR LE PORT DE PLAISANCE :

Il ne sera pas rappelé le contexte national dans lequel évoluent les collectivités qui a été explicité lors du débat d'orientation de la Ville.

En effet, doté d'un budget annexe, le port n'est pas directement concerné par la réduction des dotations de l'Etat, même si les effets du ralentissement économique se font ressentir sur l'activité de la plaisance. Mais la bonne gestion technique et financière de cet équipement portuaire permet aujourd'hui d'envisager le développement et la modernisation du port afin de répondre aux attentes des plaisanciers.

Ainsi, après validation de l'avant-projet, cette année 2017, devrait être marquée par la finalisation du projet de modernisation des infrastructures portuaires et d'augmentation du nombre de postes à quai dans l'emprise actuelle du port.

Il s'agira en effet, grâce à un effort d'optimisation et une meilleure organisation de l'espace portuaire, d'augmenter d'environ 100 places les anneaux disponibles pour les plaisanciers, passant ainsi de 600 à 700 places environ.

Cet investissement sera réalisé en AP/CP car il devrait s'exécuter sur plusieurs exercices et commencer, cette année, par la finalisation du projet et l'obtention des autorisations grâce à la réalisation des études détaillées de maitrise d'œuvre et se poursuivre les années suivantes par la réalisation par tranches des travaux eux-mêmes.

Ces travaux consisteraient donc à draguer les bassins du port pour retrouver les profondeurs nécessaires à la navigation, remplacer les pontons vieillissants et à les réorganiser dans les bassins afin d'augmenter le nombre de places disponibles.

Le coût de ces travaux au stade des études d'avant projet actuelles s'élève à environ 3,6 M€. Des tranches optionnelles sont envisagées comme la mise en place d'un système de liaison entre la rive ouest et est du port, des sanitaires, ou l'aménagement des abords immédiats. Ces tranches seront affermies au regard des besoins et subventions obtenues de la part du Département ou de la Région.

La traduction de ce projet se retrouve dans la section d'investissement du débat d'orientation budgétaire.

## II - 1 - SECTION D'EXPLOITATION:

-		
RECETTES		
Chapitre 70	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 258 900
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	10 000
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	117 218
Chapitre 042	Opérations entre sections (Quote-part des subventions d'investissement virée)	23 180
Chapitre 013	Atténuation de charges	10 000
	TOTAL PROVISOIRE	1 419 298 €
DEPENSES	TOTAL	1 419 290 €
Chapitre 011	Charges à caractère général (dont CET et taxes foncières)	727 080
Chapitre 012	Charges de personnel	530 000
Chapitre 65	Autre charges courantes	10 000
Chapitre 66	Charges financières	4 100
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	6 500
Chapitres 69	Impôts sur les bénéfices	41 618
Chapitre 042	Dotations d'amortissement des immobilisations	100 000
	TOTAL PROVISOIRE	1 419 298 €
II - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT (avec reports) : RECETTES		
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	170 372
Chapitre 040 Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre entre section)		100 000
	TOTAL PROVISOIRE	270 <u>3</u> 72 €
DEPENSES		
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections (Quote-part des subventions d'investissement)		23 180
Chapitre 16		10 000

114 192

### **TOTAL PROVISOIRE**

270 372 €

Telles sont les orientations budgétaires 2017 mises au débat, dont il sera proposé de prendre formellement acte par un vote, par l'exécutif sous la forme du présent rapport soumis à approbation.

M le maire ouvre le débat. En l'absence d'observation, le conseil municipal :

prend acte de l'exposé du rapport :

se prononce ainsi sur l'approbation du rapport exposé :

Abstentions : 6 (M Prato, M Vogt, M Loué, Mme Touzellier, Mme Hemmer, (par procuration M Alquier).

Contre: 0.

Pour : unanimité.

DOSSIER N°3 : Ressources humaines : Accord cadre portant sur l'acquisition de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.

Rapporteur: Max Savy

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre du soutien apporté à leurs agents respectifs, la Ville de Frontignan, le CCAS ainsi que l'office de tourisme, proposent, depuis 2006, à ces derniers d'accéder au dispositif de titres restaurant, dont le contenu est fixé par les articles L 3262-1 et suivants du code du travail.

Il est pour cela nécessaire d'accéder aux services d'une entreprise émettant ces titres de paiement particulier, en assumant le paiement et permettant l'accès à un réseau au sein duquel ces titres peuvent être utilisés.

S'agissant en cela de prestation de services, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes constitué entre l'office de tourisme, le CCAS et la Ville de Frontignan, cette dernière assumant alors le rôle de coordinateur, tant pour l'ensemble des opérations de passation que exécution de cet accordcadre et ce, au sens de l'article 28 de code de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Pour cette opération, d'une durée d'exécution de 4 années, le besoin particulier de la Ville de Frontignan peut être évalué à un montant annuel de 180 000 € HT.

Le prestataire désigné suite à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, assurera la fourniture, l'impression et la livraison des titres restaurant.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'approuver le texte d'une convention de groupement de commandes ainsi que, conformément à l'article L 2122-22-21 du code général des collectivités territoriales, les termes du dossier de consultation en tant que futur accord cadre et, d'autre part, d'autoriser M. le maire à signer chacun de ces documents.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 : Aménagement / urbanisme : Acquisition de la parcelle CS N°1098 – chemin de la Calade.

Rapporteur: Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Dans le cadre de sa politique de restructuration de la voirie afin d'organiser un réseau cohérent et dimensionné aux usages actuels, la Ville de Frontignan a décidé de l'institution d'un emplacement réservé n° 25 au sein du plan local d'urbanisme adopté le 7 juillet 2011.

Cet emplacement réservé traduit le projet d'aménagement du chemin de la Calade, aujourd'hui sousdimensionné, pour porter sa largeur à 10 mètres. La parcelle cadastrée CS n° 1098, d'une contenance de 46 m² et appartenant à M. Jean-Dominique Burroni, est impactée par cette emplacement réservé. Son propriétaire souhaite exercer son droit de délaissement auprès de la Ville.

À raison d'une valeur de 30 €/m², M. Burroni a signé une promesse unilatérale de vente le 9 mai 2016 pour un montant de 1 380,00 €.

En conséquence, un projet d'acte de vente, qui demeurera annexé à la délibération, a été rédigé.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du projet d'acte d'acquisition de la parcelle cadastrées CS n° 1098 d'une contenance totale de 46 m², appartenant à M. Jean-Dominique Burroni, pour un montant de 1 380,00 € majoré des frais notariés ;
- d'autoriser M. le Maire, ou à défaut Mme Claude Léon, conseillère municipale déléguée à l'aménagement du territoire, à l'habitat, aux parcs et jardins publics, à signer l'acte authentique de vente en la forme notariée et tous les documents relatifs à cette affaire.

M le maire ouvre le débat. En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°5 : Aménagement / urbanisme : Déclassement d'une parcelle au bénéfice des Maisons de retraite publiques de Frontignan – rue Anatole France.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

La Commune de Frontignan est propriétaire de la résidence Anatole France, sise sur la parcelle cadastrée section CN n° 628, qu'elle loue à l'EHPAD (établissement pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes) « Les Maisons de Retraite de Frontignan-la-Peyrade », qui assure la gestion de plusieurs résidences sur le territoire de la commune. À terme, l'EHPAD deviendra propriétaire du bien en 2025.

Avec l'accord de la Ville, cet établissement public autonome souhaite effectuer des travaux pour rénover cette résidence et la rendre ainsi plus adaptée à l'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie.

Lors de travaux de mise aux normes de sécurité en 2010, la maison de retraite a dû se doter d'un escalier de secours donnant une issue sur le domaine public, rue Anatole France.

Il paraît pertinent, en vertu de l'article L.3111-1 du code général des propriétés des personnes publiques, de régulariser l'emprise de cet équipement et de procéder au déclassement du terrain concerné conformément aux dispositions de l'article L.2141-1 du même code.

L'emprise concernée a été arpentée par géomètre et possède une contenance de 58 m², comme il figure sur le document de modification du parcellaire cadastral qui demeurera annexé à la délibération.

Cette parcelle n'assumant plus de fonctions de desserte ou de circulation, elle a perdu de fait son caractère de dépendance du domaine public routier. Une enquête publique n'est donc pas un préalable nécessaire au constat de la désaffectation et au déclassement de cette parcelle, et ce, en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle nouvellement arpentée et désignée dans le document de modification du parcellaire cadastral qui demeurera annexé à la délibération ;
- de décider le déclassement du domaine public communal de cette parcelle nouvellement cadastrée section CN pour une contenance de 58 m²;
- d'intégrer cette nouvelle parcelle au contrat de location-accession conclu le 22 mai 1992 entre la Ville de Frontignan et l'EHPAD « Les Maisons de Retraite de Frontignan-la-Peyrade » par un avenant rédigé sous la forme notariée.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité. DOSSIER N°6 : Aménagement / urbanisme : Déclassement d'une parcelle en délaissé sise route de Montpellier.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Dans le cadre de la décentralisation et du transfert des routes nationales, le déclassement de l'ancienne route nationale RN 2112 et son reclassement dans le domaine public communal a eu lieu suite à une délibération du conseil municipal du 20 avril 2006 et un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

L'emprise de cette voie comporte encore quelques imperfections, notamment des délaissés de voirie au niveau de la section « route de Montpellier ». Il convient donc de régulariser cette situation foncière selon les opportunités.

Ainsi, dans le cadre du projet du promoteur immobilier Proméo, et en vertu des articles L2141-1 et L.3111-1 du code général des propriétés des personnes publiques, il paraît pertinent de procéder au déclassement du délaissé de domaine public figurant au plan qui demeurera annexé à la délibération.

L'emprise concernée a été arpentée par géomètre et possède une contenance de 25 m², comme il figure sur le plan de division foncière.

Cette parcelle n'assumant plus de fonctions de desserte ou de circulation, elle a perdu de fait son caractère de dépendance du domaine public routier. Une enquête publique n'est donc pas un préalable nécessaire au constat de la désaffectation et au déclassement de cette parcelle, et ce en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle nouvellement arpentée et désignée dans le plan de division foncière qui demeurera annexé à la délibération ;
- de décider le déclassement du domaine public communal de cette parcelle nouvellement cadastrée section CK pour une contenance de 25 m².

M le maire ouvre le débat. En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°7 : Aménagement / urbanisme : Echange de fonciers avec la société Promeo suite à un déclassement de parcelle - route de Montpellier

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

La société Promeo, installée à Sète, souhaite réaliser une opération de promotion immobilière sur un terrain situé route de Montpellier à Frontignan. Ce projet aboutirait à la réalisation de 37 logements, dont 23 % en logement social.

Pour mener à bien ce projet, la société doit s'assurer la maîtrise foncière de l'assise de la future réalisation immobilière et les formalités d'acquisition sont en cours auprès du propriétaire actuel. Il conviendrait également qu'elle intègre à cette assise un délaissé de voirie de la route de Montpellier appartenant à la commune de Frontignan, objet de la précédente affaire soumise au conseil.

Par ailleurs, une partie de l'assise foncière du projet, d'une surface de 284 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CK n° 108, en cours d'acquisition par la société Proméo, est impacté par l'emplacement réservé n° 44 inscrit au plan local d'urbanisme de la commune. Cet emplacement réservé, d'une largeur de 8 m, a pour objet la création d'une liaison piétonne avec intégration d'un fossé pluvial.

La surface concernée a également été arpentée par géomètre (lot B), comme il figure sur le plan de division foncière qui demeurera annexé à la délibération.

Par conséquent, il est envisagé d'échanger la parcelle de 25 m² de la Ville de Frontignan (lot C) contre la parcelle de 284 m² en cours d'acquisition par la société Promeo (Lot B), et ce, sans soulte.

Il est donc demandé au conseil municipal :

d'approuver l'échange sans soulte de la parcelle de 25m² (lot C) appartenant à la Ville de Frontignan contre la parcelle de 284 m² (lot B) en cours d'acquisition par la société Promeo, comme figurant au plan qui demeurera annexé à la délibération :

d'autoriser M. le Maire ou à défaut Mme Claude Léon, conseillère municipale déléguée à l'aménagement du territoire, à l'habitat, aux parcs et jardins publics, à signer l'acte d'échange sous forme notariée ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M le maire ouvre le débat. En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°8 : Tourisme /plaisance : Modification des statuts de l'office de tourisme de Frontignan.

Rapporteur: Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le caractère particulièrement évolutif des textes en matière de tourisme a amené le conseil municipal à se prononcer récemment sur le sujet.

D'une part, lors de sa séance du 13 décembre dernier, et en vue de faciliter les formalités de transfert éventuel de l'office de tourisme de Frontignan vers la communauté d'agglomération dans le cadre de la loi Notre, le conseil municipal avait supprimé de son champs d'action les éléments qui n'étaient pas compris dans la promotion du tourisme stricto sensu, à savoir, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de la commune ainsi que la participation à l'organisation de fêtes et d'animations de loisirs.

D'autre part, lors de sa séance du 29 décembre 2016, et dans le cadre de l'article 69 de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, le conseil municipal avait conservé l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et décidé de maintenir l'office de tourisme de Frontignan au niveau communal, avec une gouvernance communale.

Pour la parfaite gestion des activités en question, il paraît utile de réintégrer les compétences retirées le 13 décembre 2016 dans l'objet de l'office de tourisme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'étendre la compétence de l'office de tourisme de Frontignan à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique de la commune ainsi qu'à la participation à l'organisation de fêtes et d'animations de loisirs.

M le maire ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°9 : Tourisme / plaisance: Charte 2017 – 2021 pour la gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète pour le développement d'un éco-tourisme fluvial.

Rapporteur: Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La commune de Frontignan est traversée chaque année par un flux d'environ 4.500 pénichettes. Les touristes qui utilisent ce moyen de découverte des villes et régions françaises souhaitent pouvoir faire escale dans des lieux aménagés à partir desquels ils peuvent découvrir un terroir, un patrimoine culturel ou architectural, et accéder à des services de proximité.

Pour répondre à cette attente, la Ville de Frontignan a créé en 2012, une halte fluviale le long du quai Voltaire à partir de laquelle sont proposées des offres touristiques et de services adaptés.

La Ville a signé pour cela deux conventions avec le gestionnaire du domaine public fluvial, Voies Navigables de France (VNF): une convention de superposition d'affectation sur la partie terrestre du domaine public fluvial qui a permis d'aménager les quais et d'installer des services adaptés aux plaisanciers (bornes à eau, bornes électriques, bollards d'amarrage, station de pompage des eaux grises et noires, etc..), ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du plan d'eau sur une longueur de 220 m et une largeur de 6 m, d'une durée de 12 ans renouvelable.

Des négociations sont en cours avec VNF pour une extension de cette halte plaisance, notamment du côté Est du pont levant.

Pour l'heure, et depuis 2014, les deux départements du Gard et de l'Hérault se sont associés pour répondre à l'appel à projet régional du Parlement de la Mer « Préservons la qualité des eaux de nos lagunes, support

d'activités économiques et de biodiversité » en vue de définir une stratégie de gestion des effluents liés à la plaisance sur le canal du Rhône à Sète.

Cette voie d'eau, longue de 104 km, traverse des espaces naturels sensibles aux enjeux environnementaux et socio-économiques et support du rayonnement touristique et d'activités de production (pêche et conchylicultures) dépendant de la qualité des eaux, en particulier à proximité de la lagune de Thau.

Dans ce cadre, un schéma directeur évolutif d'équipements de la voie d'eau a été élaboré, dans le cadre d'une concertation, associant les gestionnaires des ports et haltes fluviaux, les loueurs de bateaux habitables sans permis, les représentants des plaisanciers, les gestionnaires d'espaces naturels et les services de l'Etat (VNF). Il a été validé lors du comité de pilotage en juin 2016 et constitue la première étape du projet du Parlement de la Mer.

Les partenaires ainsi mobilisés souhaitent poursuivre dans la durée ce travail en commun et formaliser leur démarche au travers d'une charte d'engagement, pour la réussite de cette action exemplaire qui repose sur l'engagement de chacun, maillon d'une chaîne de responsabilité.

Il s'agit d'enclencher un cercle vertueux d'atteinte, puis de maintien, de l'excellence en matière de bonnes pratiques environnementales pour la qualité des eaux du canal du Rhône à Sète. En bénéficiant d'un service de vidange opérationnel tout le long du linéaire, les plaisanciers pourront naviguer sur des bateaux qui ne génèrent aucun rejet direct dans le milieu et demeureront sensibilisés à la préservation de l'environnement qu'ils traversent.

Les signataires de la présente charte s'engagent à assurer une gestion efficiente des effluents de la plaisance sur le linéaire du canal du Rhône à Sète, tant dans le département du Gard que de l'Hérault, pour améliorer durablement la qualité des eaux du canal et participer ainsi au développement écotouristique des territoires traversés.

La Ville de Frontignan s'engagerait ainsi à soutenir l'atteinte de ces objectifs, en mettant en œuvre les actions approuvées en comité de pilotage : rechercher et développer des partenariats financiers, conduire des programmes d'investissements, faire évoluer les pratiques, informer et sensibiliser les plaisanciers, réaliser les suivis et évaluations nécessaires, et participer aux réunions du comité de pilotage et aux groupes de travail techniques.

Comme tout autre gestionnaire de ports et halte, la Ville devra donc : mettre en place les équipements nécessaires en pompes de relevage à terre et à les maintenir en bon état de fonctionnement, organiser le service aux plaisanciers et à le promouvoir, assurer le suivi de l'utilisation du service et transmettre le bilan annuel comprenant éventuellement les problèmes rencontrés, mettre à disposition des plaisanciers les documents de sensibilisation et de communication élaborés en commun dans le cadre de la charte graphique préconisée, et enfin, demeurer un acteur touristique du canal.

Il est précisé que les partenaires financiers pré-identifiés (l'Etat, dans le cadre du Plan Rhône, la Région Occitanie, l'Agence de l'eau), envisagent un cofinancement pouvant atteindre les 65 %.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer la charte 2017 – 2021 pour la gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète.

M le maire ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 : Jeunesse : Signature des conventions de financement pour le fond départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).

Rapporteur: Youcef El Amri

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Par le biais du fonds départemental d'aide aux jeunes, la Ville et le département de l'Hérault favorisent les démarches d'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidant dans la commune.

Ce fonds peut financer des actions collectives d'accompagnement social, menées par des structures conventionnées (associatives et auto entreprises).

Ces actions collectives sont destinées aux jeunes en difficulté, en amont ou en complément des dispositifs de droit commun, et leur permettent notamment de prendre la mesure de leurs capacités et d'acquérir des savoir-faire.

Après identification des besoins sur la commune et étude des demandes de financement formulées par les structures conventionnées, le comité de pilotage du 27 janvier a émis un avis favorable pour les projets suivants :

- L'auto entreprise Corinne Allavoine-Morin pour son action « Appui technique à la préparation de concours » pour 3.000 €.
  - Le tutorat se fait à distance sur une plateforme, e-learning, mais aussi en présentiel sur la MLIJ de Frontignan (une semaine le mardi matin, une semaine le mardi après-midi). L'accent est mis sur la remise à niveau, la préparation à l'oral, le travail des tests psychotechniques, le travail sur la concentration, la gestion du stress et la confiance en soi, l'encadrement par un professionnel, et l'acquisition d'une méthode de travail.
- L'association CUSF pour son action « Festipop » pour 2.000 €.

  L'action permet de rencontrer des jeunes sur les permanences organisées aux arènes les mercredis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 00 et les aider dans leurs démarches. Dans le cadre de la préparation du festival Festipop, ils proposent un accompagnement varié. Cela peut se traduire par l'aide à la rédaction d'un CV ou une lettre de motivation, mais aussi sur différents sujets en lien avec leurs préoccupations ou leurs projets. L'objectif étant de faire un premier accompagnement puis d'orienter les jeunes vers le droit commun.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer, dans le cadre du fond départemental d'aide aux jeunes, une convention de financement pour chacune de ces structures à hauteur des montants respectifs ci-dessus.

M le maire ouvre le débat. Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

DOSSIER N°11 : Administration générale : Location et maintenance de systèmes d'impression : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville envisage de reconduire un groupement de commandes portant sur l'ensemble des opérations de passation et d'exécution du marchés de location et de maintenance des systèmes d'impression, de solutions de gestion associées et prestations liées entre la Ville, l'office de tourisme ainsi que le centre communal d'action sociale en vue d'une meilleure efficacité dans l'achat.

Par cette convention, l'ensemble des personnes morales ci-dessus énoncées désigne la Ville comme coordonatrice du groupement au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 en lui confiant le soin de passer et d'exécuter ce marché.

Pour cette opération, d'une durée d'exécution de 4 années, le besoin particulier de la Ville de Frontignan peut être évalué à un montant annuel de 70.000 € HT.

Le prestataire désigné suite à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, assurera la livraison, l'installation, la mise en ordre de marche et la maintenance de ces équipements pour une somme forfaitaire par système d'impression.

Les délais de livraison et les modalités de la maintenance, mis en concurrence, seront fixés par le marché.

Le prestataire désigné devra avoir une politique environnementale bien définie intégrant les notions du développement durable.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'approuver d'une part, le texte d'une convention de groupement de commandes ainsi que, conformément à l'article L 2122-22-21 du code général des collectivités territoriales, les termes du dossier de consultation en tant que futur marché;
- d'autoriser d'autre part, M. Michel Sala, conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies et à l'eadministration, à signer chacun de ces documents.

M le maire ouvre le débat. En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité. DOSSIER N°12 : Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais des élus à l'occasion d'un déplacement à Vizela.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le 19 mars 2007, la Ville de Frontignan signait officiellement le protocole de jumelage avec la ville portugaise de Vizela. Dix ans plus tard, les liens avec cette ville jumelle sont toujours aussi forts et se traduisent par de nombreux échanges, culturels, économiques ou sportifs. Dans ce cadre là, la Ville de Frontignan est invitée à fêter cet anniversaire.

A cet effet, il est donc souhaitable que M. Pierre Bouldoire, maire, Mme Sabine Schürmann, maire-adjointe déléguée à la culture et aux jumelages, Mme Simone Tant, conseillère municipale déléguée à la lecture publique et aux festivals internationaux ainsi que M. David Jardon, conseiller municipal délégué aux festivités et joutes puissent se rendre du 17 au 19 mars à Vizela afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus pour représenter la commune, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de leur mission d'élu.

M le maire ouvre le débat en précisant que Mme Tant ne pourra participer à cette manifestation et que la décision à intervenir en tiendra compte :

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

Questions diverses / Questions orales.

Affiché le 03 MARS 2017

Après épuisement de l'ordre du jour, M. le maire lève la séance à 21h30.

MAIRIE DE EDICHTICHAN